

COMMUNIQUÉ - 24 NOVEMBRE 2009

Les entreprises de Sécurité Privée entre faux papiers et sans papiers : **Halte aux amalgames, le secteur du gardiennage est mis en danger par les faux papiers !**

Principale organisation représentative des entreprises de sécurité (165 000 salariés, plus de 2500 entreprises de toutes tailles, plus de 15 000 créations d'emplois par an), le SNES se bat depuis des années contre le travail au noir et l'emploi illégal de travailleurs sans papiers.

Mais aujourd'hui, le SNES s'insurge aussi contre l'amalgame systématique et potentiellement dangereux pour le secteur et ses employés, fait entre gardiennage et emploi de travailleurs sans papiers alors qu'il s'agit le plus souvent de détenteurs de faux papiers.

Autant le SNES estime justifié de dénoncer et de sanctionner l'emploi systématique et organisé de travailleurs sans papiers, ce qu'il a toujours et en toutes circonstances promu, autant le SNES juge qu'il est inapproprié de faire des raccourcis hasardeux et infondés, comme c'est pourtant largement le cas aujourd'hui, entre sécurité privée et sans-papiers. En effet, le SNES rappelle par la voix de son Président Michel Ferrero, que : "le secteur de la sécurité privée est dans ce contexte – souvent – "victime" sans le savoir de faux-papiers présentés par ceux qui se révèlent ultérieurement être des sans-papiers."

Contrairement à nombre d'autres secteurs placés, eux aussi, sous les feux de l'actualité de l'emploi de sans-papiers, la sécurité privée, métier largement réglementé par la Loi de 1983, recrute obligatoirement ses salariés sous le contrôle et l'autorisation préalables et obligatoires des Préfectures.

Il appartient donc, dans le gardiennage, aux seuls services de l'Etat de vérifier l'identité des individus et l'authenticité des papiers officiels pour lesquels les demandes individuelles d'exercice dans la sécurité privée leur sont faites. Dans ce contexte, nombre d'entreprises du secteur peuvent – effectivement, en toute bonne foi, et à leur insu – par le biais de faux-papiers, avoir dans leur effectif, des employés sans-papiers.

Il convient donc de rappeler - aux médias notamment mais aussi aux autorités publiques - de faire nettement la distinction entre des employeurs sciemment malhonnêtes ayant éventuellement recours à des filières illégales, et des sociétés qui découvrent dans leurs effectifs des sans-papiers légalement employés avec de faux papiers.

Il n'est pas en effet du ressort des employeurs du gardiennage de se transformer en spécialistes des faux papiers et encore moins en contrôleurs d'identité, fonction régalienne par excellence.

Pourtant, le risque est grand, face à la décision parfaitement légitime des pouvoirs publics d'envisager des fermetures administratives de sociétés pour emploi massif de sans-papiers, de voir des entreprises parfaitement honnêtes être victimes, elles et l'ensemble de leurs employés, sans parler de leurs clients, de décisions hâtives et précipitées, notamment sous la pression médiatique, qui se révéleraient parfaitement injustes et destructrices dans l'essentiel des cas.

Un précédent a vu, cet été, une importante entreprise de sécurité privée parisienne, membre du SNES, se trouver dans ce cas de figure précis. Après avoir été littéralement "clouée au pilori", elle s'est trouvée dans la foulée mise en grande difficulté et totalement déstabilisée notamment par les dénonciations consécutives de ses contrats. Pour autant, plusieurs mois après, sa bonne foi n'a pas été mise en cause malgré une enquête approfondie des pouvoirs publics. Cet exemple vient rappeler, s'il en était besoin, le danger réel des amalgames, des raccourcis, des jugements à l'emporte pièce, des simplifications à l'extrême de situations complexes.

Le secteur de la surveillance humaine privée, qui est devenu indispensable à la sécurité générale de l'ensemble du pays, est un métier qui joue aussi, rappelle Michel Ferrero, un rôle majeur d'intégration et de création d'emplois : + de 15 000 par an. Il a fait ces dernières années des efforts considérables de qualification, de professionnalisation et de déontologie dont témoignent les récentes initiatives du SNES^(*) annoncées à son Congrès en octobre dernier. Le SNES ne laissera donc pas ce métier, dont l'essentiel des dirigeants est respectueux des lois de la République, être systématiquement dénigré et ses entreprises déstabilisées, mises en danger par des attaques outrancières et la mise en oeuvre de solutions administratives globales, hâtives et simplistes. **Le SNES interpelle le Ministère de l'Intérieur, son administration de tutelle, pour qu'il soit, en la matière, tenu compte des circonstances spécifiques d'un secteur réglementé, et qu'avant de mettre en danger emplois et entreprises respectueuses, les éventuelles affaires soient traitées au cas par cas.**

En conclusion, le SNES rappelle que l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du secteur et de ses entreprises dans leur diversité, a toujours dénoncé et dénonce toutes les pratiques illégales, douteuses ou frauduleuses. Le SNES rappelle qu'il s'est toujours opposé aux politiques d'achat de certains donneurs d'ordres, et non des moindres, privés ou publics, en contradiction avec toutes les règles de bonnes pratiques ou déontologiques. Et il rappelle que ces situations qui demeurent, ont amené certains opérateurs connus et reconnus, à dénoncer leurs contrats et leurs conditions de marchés.

Le SNES appelle enfin à la concertation et à l'instauration d'une nouvelle donne équilibrée, dans les relations avec ses deux partenaires du métier : les donneurs d'ordre et sa tutelle étatique.

Michel Ferrero, Président

(*)
- Lancement national du "Code individuel de déontologie des agents"

- Lancement d'un standard unifié national de carte professionnelle individuelle

- Lancement d'une vaste réflexion-forum autour du projet de "Code de Déontologie de la Sécurité Privée"

- Lancement de la nouvelle certification AFNOR Afaq Service Confiance

- Lancement, en collaboration avec l'Agora des Directeurs de la Sécurité et le CDSE, d'un "Guide pratique de l'Achat de sécurité privée"

- Propositions transmises au Ministère de l'Intérieur dans le cadre des consultations en cours sur l'évolution du secteur

